

Informations générales 2026



Camping Port-Plage Avenches – Informations et horaires

Camping

Propriétaire	Avenches Tourisme
Administrateur	Pascal Dedelley / pdedelley@avenches.ch
Gérante	Marilyne Forrer / mforrer@avenches.ch
Ouverture réception	du 01 avril au 30 septembre 2026 9h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00 du 1 ^{er} juillet au 15 août 2026 8h00 à 12h00 – 14h00 à 20h00 du 16 août au 30 septembre 2026 9h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00
Téléphone	026 675 17 50
Site internet	www.camping-avenches.ch
Email	camping@avenches.ch
Instagram NOUVEAU !	follow us 😊 camping_port_plage_avenches



Port

Propriétaire	Avenches Tourisme
Administrateur	Patrick Hauser / phauser@avenches.ch
Garde-port	Marilyne Forrer / mforrer@avenches.ch
Téléphone	079 611 14 74 ou 026 675 17 50
Ouverture réception	du 1 ^{er} avril au 30 septembre 2026

Port d'Avenches – Tarifs 2026

(TVA non comprise)

Places à l'eau (catégorie 1 à 5)

Catégorie	Dimensions maximales (m)	Tarif annuel	Hivernage	Supplément surdimension	Mise à l'eau / à terre avec la grue
1	1.80 x 5.50	CHF 725.00	CHF 100.00	CHF 120.00	CHF 90.00
1A	2.20 x 5.50	CHF 898.00	CHF 110.00	CHF 120.00	CHF 90.00
2	2.20 x 6.80	CHF 1'040.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 90.00
2A	2.50 x 6.80	CHF 1'234.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 90.00
3	2.50 x 7.20	CHF 1'428.00	CHF 120.00	CHF 120.00	CHF 100.00
3A	3.00 x 8.00	CHF 1'570.00	CHF 140.00	CHF 500.00	CHF 100.00
4	3.50 x 9.00	CHF 2'305.00	CHF 150.00	CHF 500.00	CHF 120.00
5	3.50 x 11.00	CHF 2'919.00	CHF 200.00		CHF 120.00
A terre	1.70 x 4.50 max. 200 kg	CHF 326.00		CHF 80.00	

Autres tarifs

Raccordement électrique, y compris consommation	CHF 190.00 / saison
Electricité hors saison	CHF 50.00 / saison
Parking	CHF 60.00 / saison
Taxe ordures	CHF 50.00 / saison
Dépôt pour remorques à bateaux	CHF 50.00 / saison
Rampe de mise à l'eau (non locataires) par utilisation	CHF 20.00
Passerelle latérale	CHF 80.00 / saison
Clé du port (dépôt)	CHF 50.00
Utilisation place nettoyage bateau	CHF 10.00
Mise à l'eau / à terre avec l'utilisation du tracteur	CHF 10.00

Places au port visiteurs

Place d'amarrage	CHF 16.00
Electricité	CHF 4.00
Taxe de séjour par adulte	CHF 2.00
Place à terre	CHF 6.00

➔ 4.50 x 1.70 m
200 kg max

Par jour

Rabais : 10% dès 10 jours (place)

Port d'Avenches - Informations générales concernant l'administration, l'exploitation et le règlement

Pour toute la saison, notre garde-port Marilyne Forrer est atteignable au 079 611 14 74. En cas d'absence, contacter la réception du camping qui transmettra.

Mise à l'eau et mise à terre des bateaux 2026

→ Mise à l'eau le **samedi 14 mars 2026** de 07h45 à 11h00

→ Mise à terre le **samedi 31 octobre 2026** de 07h45 à 12h00

Le bateau est assuré en RC dès qu'il est croché à la grue jusqu'au moment où il est décroché. En revanche, le transport par notre tracteur n'est pas assuré et se fait aux risques et périls du propriétaire de bateau. Ce service n'est pas obligatoire, mais une inscription à la réception est nécessaire.

Pour le lavage des bateaux, seule l'utilisation des appareils à haute-pression mis à disposition par Avenches Tourisme est autorisée, contre paiement.

Il est nécessaire de prendre rendez-vous à la réception pour utiliser la place de lavage des bateaux. Elle n'est pas en service le samedi et dimanche, hors saison (octobre à mars), sauf accord préalable.

Tous les bateaux hivernant sur notre camping doivent être mis à l'eau au plus tard le **15 mars 2026**. En automne pour l'hivernage, ils ne peuvent y être amenés avant le **05 octobre 2026**, à l'endroit désigné par notre garde-port.

Notre exploitation au bord du lac de Morat étant mixte, les usagers du port et de la plage doivent également respecter le règlement et les directives du camping d'Avenches.

Le règlement en vigueur pour 2026 est celui qui a été établi le 1^{er} septembre 2010, validé par le Conseil d'Etat vaudois et la Municipalité d'Avenches.

Autorisation de stationnement

Les directives pour le parage des voitures sont les mêmes pour le port et pour le camping. Une taxe de parking de CHF 60.00 HT par autorisation de stationnement est mentionnée sur la facture annuelle.

Le contrôle du stationnement des véhicules est effectué par lecture du numéro d'immatriculation.

Chaque locataire qui achète une autorisation de stationnement, est enregistré par nos soins dans un nouveau programme de contrôle.

Vous pouvez enregistrer jusqu'à 4 numéros de plaques différents, cependant, il est important de noter que seul **un** véhicule est autorisé à être stationnée sur notre parking à la fois. Les voitures supplémentaires paient séparément directement à l'horodateur.

Vous avez toutefois la possibilité d'acheter un deuxième droit de stationnement afin de pouvoir garer deux voitures en même temps.

Si vous changez de numéro de plaque, n'oubliez pas de nous en informer afin que nous puissions effectuer le changement dans notre système.

Lors de contrôles, **les propriétaires de véhicules sans autorisation de stationnement valable devront s'acquitter d'une amende de CHF 40.00.**

Carte codifiée / Ouverture des barrières à l'entrée du camping

La carte magnétique personnelle pour l'ouverture de la barrière à l'entrée du camping est disponible à la réception contre un dépôt de CHF 50.00 et n'est pas transmissible. Les contrevenants seront passibles de renvoi du camping et du port.

La barrière principale est bloquée de 22h00 à 07h00 toute l'année. Les ayants-droits avec carte ont accès de 07h00 à 22h00, **uniquement pour charger et décharger la marchandise.**

Taxe d'ordures

La taxe des déchets reste inchangée. Les locataires qui ont un emplacement au camping et une place d'amarrage au Port paient qu'une fois cette taxe.

Un endroit est aménagé pour vider et déposer les déchets de poissons à côté de la rampe de mise à l'eau.

Chiens

Les chiens doivent être tenus en laisse et sont interdits dans la zone de bain, les plages et les locaux sanitaires. Laissez impérativement votre chien faire ses besoins en dehors de l'enceinte du camping et non pas le long des haies. Les locataires du camping vous en remercient.

Une douche pour chiens est à disposition au port.

Rampe / pompe

La rampe de mise à l'eau, ainsi que la pompe à matières fécales sont à disposition des navigateurs. L'utilisation de ces deux installations par des plaisanciers qui ne sont pas locataires au port est soumise à une taxe, encaissée par le garde-port.

Remorques

Les remorques à bateaux stationnées sur notre parking nécessitent une vignette. Les vignettes sont disponibles à la réception au prix de CHF 50.00. Les remorques sans vignette de parking valable seront considérées comme abandonnées et enlevées par Avenches Tourisme.

Facturation

La facture pour la location des places d'amarrages et des places à terre est envoyé au mois de janvier. Nous vous prions de prendre connaissance du délai de paiement de 30 jours à compter de la date de facturation.

Contrats

Les contrats doivent être dûment signés et retournés dans les 10 jours dès la réception.

Fauchage des places à terre et des places pour remorques. Le fauchage s'effectue par notre personnel. La taxe est comprise dans le bail.

WC pour personnes à mobilité réduite

Les toilettes sont accessibles avec des clés euro compatibles. Si l'on ne possède pas sa propre clé, il est possible de l'emprunter à la réception contre un dépôt de CHF 100.00. Il est également possible d'emprunter brièvement la clé au restaurant.

Portail d'entrée sur le môle du port

Le portail s'ouvre uniquement avec une clé. Les locataires du Port, pour accéder à la place louée, peuvent en obtenir une à la réception, contre un dépôt de CHF 50.00. Celle-ci permet également l'accès aux toilettes du restaurant, dès la mise à l'eau, jusqu'à la mise à terre des bateaux (dates voir page précédente).

Electricité

Le forfait électricité de CHF 190.00, encaissé sur certaines places, est valable de mars à fin octobre. Hors de cette période un supplément sera perçu.

La responsabilité d'Avenches Tourisme est engagée jusqu'à la prise du potelet.

Nous vous recommandons d'utiliser un câble du type PUR-PUR avec prises de raccordement étanches.

En cas de mauvais état du câble ou des fiches, nous nous réservons le droit de débrancher le courant.

Aux utilisateurs de Stand Up Paddles (selon une directive des services cantonaux de la navigation)

Les paddles sont interdits dans la zone de baignade, au même titre qu'un bateau à rames.

La police peut dénoncer les contrevenants, qui sont passibles d'une amende.

Une zone de départ est accessible à l'ouest du port (direction Salavaux).

Le personnel du camping souhaite à tous leurs clients une belle et agréable saison 2026 !



Numéros d'urgences

Urgences Médecins, pédiatres, dentistes **0848 133 133 / 0848 055 055**

Urgences Hôpital HFR Meyriez-Murten **026 306 71 15**

Urgences Hôpital HIB Payerne 24h/24h **026 662 80 11**

Permanences :

Lundi au vendredi de 8h00 à 20h00

Samedi, dimanche et jours fériés de 9h00 à 19h00

Ambulance **144**

Rega **1414**

Empoisonnements **145**

Service de police **117**

Service du feu **118**



Un défibrillateur-AED est installé à l'extérieur de la réception et un second est disponible à l'intérieur du Restaurant de la Plage.

Pharmacies

Pharmacieplus avenchoise, route du Pré-Vert 5b, 1580 Avenches **026 552 55 13**
Sun Store, Centre Milavy, 1580 Avenches **058 878 50 70**

Pharmacies de garde

- Canton de Vaud **0848 133 133**
- Canton de Fribourg **026 304 2 140**

Dentistes

Dentalys, rue Centrale 3, 1580 Avenches **026 662 43 86**

Vétérinaires

Wiedermann Jens, Route du Ruz 10A, 1580 Avenches **026 675 49 03**
Kleintierpraxis am See, Merlachfeld 215, 3280 Murten **026 670 04 04**